

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CHASSARD, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne M. Dominique FARQUE comme secrétaire de séance.
- Approuve le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 29 juillet 2021.
- Prend connaissance du relevé des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
- Décide de la modification de l'indemnité du Maire et de ses adjoints, à compter du 1^{er} janvier 2022, en fixant les taux suivants :
 - Maire : 44 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.
 - 1^{er} adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.
 - 2^{ème} adjoint : 15 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.
 - 3^{ème} adjoint : 15 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.
 - 4^{ème} adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Ces modifications permettent à la commune de réaliser des économies d'environ 4 000 € par an.

- Autorise l'électrification de deux parcelles privées rue du Vay, cadastrées B n° 2254 et B n° 0993.
- Ajourne la sollicitation d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF.
- Approuve le projet de rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 13 septembre 2021.
- Autorise le remplacement, au centre de la commune, des lignes aériennes basse tension et téléphoniques, ainsi que le remplacement de l'éclairage public par un système à LED et sollicite une aide financière auprès du SIED 70.
- Accepte la donation des parcelles cadastrées section B n° 2282 et B n° 2231 (taillis et bois) et régularise, via une cession à titre gracieux, la situation des parcelles B n° 0612 et B n° 1705 rue de la Papeterie, des parcelles B n° 0186 et B n° 2391 rue des Eglantines ainsi que de la parcelle B n° 0616 rue des Tulipes afin de les intégrer dans le patrimoine communal.
- Autorise, dans le cadre d'une succession, l'acquisition par la commune de la parcelle B n° 1976 pour un total de 1 110 €, hors frais de notaire, qui sont à la charge de la commune.
- Autorise l'attribution à titre gracieux, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'une carte cadeau d'une valeur faciale de 50 € à chacun des agents communaux et d'une carte cadeau d'une valeur faciale de 30 € pour les enfants des agents communaux âgés de moins de 13 ans.
- Autorise le recours à une décision budgétaire modificative sur le budget communal en prélevant la somme de 2 000 € sur les charges à caractère général pour verser 1 000 € aux charges de personnel et 1 000 € aux autres charges de gestion courante.

Fait à FONTAINE-LES-LUXEUIL, le 15/10/2021



Le Maire,
Christian CHASSARD